

Circulaire de rentrée collège Année scolaire 2024/2025



La vie est une aventure, ose-la. Mère Teresa

A enregistrer et/ou imprimer et conserver pour la durée de l'année scolaire

Nous contacter:

- ⋈ 4, rue de la mairie26140 Saint Rambert d'Albon
- **2** 04.75.31.08.06
- http://www.saintfrancoislesgoelands.com
- M. Alain Orgerit, chef d'établissement
 @ directeur@saintfrancoislesgoelands.com
- Mme Myriam Morcillo, secrétaire
 - @:secretariat@saintfrancoislesgoelands.com
- Mme Stéphanie Kibritciyan, comptable :
 comptabilite@saintfrancoislesgoelands.com
- Mme Carole Griot-Renard, C.P.E.:
 @ cpe@saintfrancoislesgoelands.com

I. Rentrée des classes et résultats aux examens:

Comme les années précédentes, nous maintenons une rentrée échelonnée :

Elèves de 6ème : Rentrée le lundi 2 septembre à 8h05 et jusqu'à 16h50.

Matinée d'intégration avec le Professeur Principal et son équipe.

Après-midi premiers cours de Mathématiques et Français.

Repas offert pour les élèves de 6ème (pris en charge par l'établissement)

Rentrée des parents d'élèves de 6ème aux mêmes horaires.

Elèves de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}: Rentrée le mardi 3 septembre à 8h05.

Dès le lundi 2 septembre, les élèves partent soit avec leurs parents, soit attendent dans l'établissement le départ des cars (ils seront guidés le premier jour).

Les diverses actions de la communauté éducative seront poursuivies et tournées au service des jeunes afin qu'ils puissent, par étape, élaborer leur projet personnel grâce à des parcours scolaires différenciés.

Que soient félicités les élèves et l'équipe pédagogique pour les excellents résultats obtenus aux différents examens à la session de juin 2024 :

Brevet des Collèges - série générale :

77 admis sur 81 candidats soit 95 % de réussite (dont 68 avec mentions : 14 « très bien », 29 « bien » et 25 « assez bien »)

II. Quelques points, quelques informations concernant l'année 2024/2025 :

1/ Structures pédagogiques :

1.1) <u>Les professeurs principaux</u> :

6^{ème} A : Mme Orand 5^{ème} A : M. Bargé 4^{ème} A : Mme Chaze 3^{ème} A : Mme Muschler

6ème B : Mme Lacroix 5ème B : Mme Acevedo 4ème B : Mme Piveteaud 3ème B : Mme Duquet/Marait

 $6^{\grave{e}me}$ C : M. Crespy $5^{\grave{e}me}$ C : M. Guerbet $4^{\grave{e}me}$ C : Mme Garde $3^{\grave{e}me}$ C : Mme Tardy $4^{\grave{e}me}$ D : Mme Breyton $3^{\grave{e}me}$ D : Mme Chapuis

<u>Les horaires</u> : cours sur 5 jours (mercredi le matin uniquement). Les élèves auront des cours de 50 minutes ce qui permettra de dégager une séquence de 30 minutes de travail personnel encadré le plus souvent par un enseignant.

■ Le matin : 8h05 ⇒ 12h15 (4 séquences cours et 1 séquence de travail

personnel de 30 min en fonction des activités)

L'après-midi: 13h15

♦ 16h50 (3 ou 4 séquences)

ou selon les classes

| Tolloo (3 ou 4 sequences)
| representation (5 ou 4 sequences)
| representation (5 ou 4 sequences)

14h05

■ Etude du soir : 17h05 ⇒ 17h45 ou 18h05

• Entrée au plus tard à 9h et sortie au plus tôt à 16h.

1.2) Latin:

Tout élève qui choisit le Latin en 5^{ème} a l'obligation de garder cette langue jusqu'à la fin de la 3^{ème} (excepté circonstance exceptionnelle).

1.3) Les activités de l'association sportive :



Les activités de l'association sportive ont lieu le plus souvent le mercredi après-midi selon un horaire et un calendrier affichés par l'équipe des Professeurs chargés de l'encadrement : Mme Kosieniak et M. Crespy.

Ce calendrier des activités proposées sera mis en ligne prochainement par l'équipe des professeurs d'EPS sur le site internet de l'établissement. Merci de rendre le bulletin rapidement.

DURA

1.4) Les activités entre 13h15 et 14h05 :

Ces activités débuteront au plus vite.

Les élèves peuvent :

Se documenter ou lire au CDI.

■ Travailler en salle multimédia.

• Chorale une fois par semaine.

AS Athlétisme.

Club Journal.

2/ Informations pratiques:

2.1) La pratique de l'E.P.S.:

La pratique de l'E.P.S. nécessite une tenue appropriée. Les jeunes disposant de temps et locaux pour se changer, il est **indispensable** que cette tenue soit différente de celle du jour.

Au regard des textes officiels, les inaptitudes à la pratique de l'E.P.S. doivent être justifiées par un certificat médical, **les parents ne sont pas autorisés à dispenser leur(s) enfant(s) des cours d'E.P.S.**. C'est le Professeur d'E.P.S. qui décide et qui prévoit des aménagements possibles.

2.2) Ecole Directe:

C'est l'outil principal de communication entre l'établissement et les familles. Il vous servira notamment pour signaler les absences ou retards en remplacement du carnet de correspondance papier qui existait jusque-là. Vous y trouverez les circulaires de rentrée et trimestrielles, les bulletins et relevés de notes, l'appel à contribution, le calendrier de réservation de la cantine. Vous pourrez contacter les professeurs pour échanger ou pour fixer un rendez-vous (le secrétariat ne gère pas les plannings des enseignants) et vous inscrire pour participer aux réunions parents/professeurs. Chaque parent possède son propre accès personnel et il est important d'utiliser le bon.

2.3) Etude du soir:

Une étude dirigée est proposée tous les soirs de la semaine de 17h05 à 17h45 ou 18h05. Pour ce faire, une circulaire d'information sera transmise à votre enfant dès les premiers jours de classe, une fois son emploi du temps connu. Un coupon d'inscription sera à rendre à l'équipe de Vie Scolaire. Toute absence prévisible sera signalée au surveillant par écrit, soit <u>par mail</u> à l'adresse **viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com** soit sur le carnet de correspondance.

L'étude du soir est un lieu de travail, et non pas une salle d'attente. Tout élève perturbateur pourra en être exclu temporairement ou définitivement.

2.4) Transport scolaire du conseil départemental :

a] Les cartes de transport sont envoyé à l'établissement avant la rentrée scolaire dans la mesure où les demandes ont été faites suffisamment tôt et sont distribuées le jour de la rentrée. Votre enfant peut utiliser le coupon temporaire imprimable en attendant d'avoir sa carte Oùra.

- b] Les élèves qui prennent un service de car pour se rendre à l'établissement et qui n'ont pas rempli de demande de subvention au titre des transports scolaires pour l'année 2024/2025, sont invités soit à s'inscrire via Internet (site de la région Auvergne Rhône Alpes) soit à retirer les imprimés au secrétariat au plus tard le jour de la rentrée.
- c] Les entrées et sorties du Collège se font par le portail principal (face à l'avion). A la descente des cars et dès leur arrivée, les élèves doivent se rendre <u>directement</u> dans la cour du collège. A la fin des cours du soir, il est recommandé aux élèves d'attendre les cars dans l'enceinte de l'Ensemble Scolaire. Les cars stationneront Place de la Mairie pour récupérer les élèves, sous la vigilance de la Police Municipale.

Attention : ouverture d'une nouvelle ligne scolaire pour Sablons, Salaise-sur-Sanne et Chanas. Inscrivez-vous sans pénalité lors de l'inscription pour cette année sur cette nouvelle ligne.

Pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s) en voiture, il serait bon de venir à 16h50 afin d'éviter des encombrements. Les premiers bus arrivent dès 17h05.

3/ Les manuels scolaires :

Les manuels scolaires sont numériques et sont stockés dans la tablette de votre enfant. Par conséquent, nous ne demandons plus de caution.

4/ Bourses au collège :

Vous trouverez tous les renseignements ainsi qu'un simulateur pour estimer vos droits à l'adresse mail suivante : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2024-2025, c'est le revenu fiscal de référence de **l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023** qui est retenu.

Par ailleurs, sachez que certaines familles (notamment dans la Drôme) peuvent bénéficier de bourses départementales versées par le Conseil Départemental. Ces demandes s'effectuent directement sur le site internet du département d'habitation.

5/ Les séjours ou sorties scolaires :

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative propose des sorties ou séjours pour chaque niveau de classe. Afin de ne pas déstabiliser le calendrier scolaire et les cours, une ou deux semaines seront réservées à ces projets. Les dates seront communiquées ultérieurement. Il faut prévoir, selon les séjours, environ entre 100 et 500 €. Des paiements sur plusieurs mois seront mis en place par les organisateurs.

Pour les élèves de 6ème, la facturation annuelle tiendra compte du versement de 450 € au titre du séjour scolaire pour permettre la mensualisation du paiement et l'éventuel reliquat sera régularisé sur le mois de juin.

6/ Pour nous contacter:

- Numéro du standard : 04.75.31.08.06
- Adresse postale : 4 rue de la mairie 26140 Saint Rambert d'Albon
- Service Secrétariat : Myriam Morcillo, tous les jours de la semaine excepté le mercredi après-midi.

Mail: secretariat@saintfrancoislesgoelands.com

• Service Comptabilité : Stéphanie Kibritciyan, tous les jours de la semaine excepté le mercredi après-midi.

Mail: comptabilite@saintfrancoislesgoelands.com

- Service Education et Enseignement : le Cadre d'éducation (Mme Griot-Renard), les Professeurs ou les Professeurs Principaux par prise d'un rendez-vous via Ecole Directe. Le centre administratif ne gère pas les agendas du personnel d'éducation et des professeurs. La Vie scolaire est joignable par téléphone ou à l'adresse mail : viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com
- Le Chef d'établissement reçoit toute famille et tout élève qui le souhaite sur rendez-vous pris auprès du secrétariat. Mail : directeur@saintfrancoislesgoelands.com

7/ Carte Top Dép'Art 2024/2025 à destination des élèves drômois :

Les cartes Top Dép'Art seront distribuées aux nouveaux élèves à la rentrée par les établissements scolaires. Une fois en possession de la carte de votre enfant, vous pourrez créer un compte à partir du 1er septembre, et activer sa carte dans la foulée. Les anciens élèves, déjà titulaires de leur carte, n'auront aucune démarche à effectuer, le basculement de leur inscription dans les niveaux supérieurs se faisant automatiquement. Par conséquent, il est demandé aux établissements de valider l'inscription des élèves dans la classe supérieure.

Pour les élèves de 6ème, le collège recevra des cartes numérotées mises sous enveloppe, accompagnée d'un courrier de présentation des avantages Top Dép'Art et d'un flyer expliquant la procédure d'activation de la carte. A réception de cette carte, les familles auront à compléter leur inscription à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'inscription finalisée, la carte sera automatiquement chargée sans nécessité de validation par l'établissement.

Pour les nouveaux élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, inscrits dans l'établissement : à compter du 1 septembre, les élèves feront une demande de carte à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'établissement devra ensuite valider leur inscription.



8/ Opération « un fruit à la récré » :

Cette année, nous reconduisons le projet à fournir **un fruit par jour** à chaque collégien qui sera inscrit. Nous ne bénéficions plus de l'aide financière de l'Europe, cette action vous coûtera **27€ par enfant pour l'année** et votre enfant aura un fruit à chaque récréation du matin. Cette action débutera mi-septembre, et sera portée sur votre facture annuelle le cas échéant selon les inscriptions faites auprès de la vie scolaire.

9/ Protection Secours Civique niveau 1 (PSC1) pour les élèves de 4ème :

Cette aptitude est une composante du livret personnel de compétences du socle commun rédigé par l'Education Nationale et se révèle nécessaire par conséquent à l'obtention du nouveau diplôme national du brevet des collèges.

Le collège met en place une formation pour l'obtention de ce nouveau diplôme pour tous les élèves de 4ème.

A l'issue de cette formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- 1. Protéger la victime et les témoins.
- 2. Transmettre l'Alerte aux secours d'urgence adaptés.
- 3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

La formation nécessite 8h, par groupe de 10 élèves maximum. Une session se déroulera sur une journée complète. Le coût de cette formation est de 50 euros par élève est inclus dans la facturation. Ce prix comprend l'achat et l'entretien du matériel, la cotisation UGSEL, la formation du formateur, l'intervention du formateur, le livret pédagogique remis en fin de session, le certificat de compétence.

10/ Calendrier du 1^{er} trimestre 2024/2025 : Ces dates sont susceptibles d'être modifiées au besoin.

- Les photos de classe et portrait auront lieu le lundi 9 et jeudi 12 septembre.
- Remise des DNB pour les lauréats 2024 : vendredi 18 octobre à 18h15.
- Cross du collège : vendredi 18 octobre.
- Mardi 12 novembre : journée pédagogique collège. Les enfants n'auront pas classe ce jour-là.
- Réunion de Parents de 3^{ème} pour l'orientation et le DNB : vendredi 22 novembre à 17h30 (présence fortement conseillée).
- Réunion Parents/Professeurs à partir de 17h05 (sous forme de permanence) :
 - pour les 6ème : lundi 4 novembre,
 - pour les 5ème : mardi 5 novembre,
 - pour les 4^{ème}: mardi 12 novembre (4^eA/4^eB) et jeudi 14 novembre (4^eC/4eD),
 - pour les 3^{ème} : jeudi 7 novembre (3^eA/3^eB) et vendredi 8 novembre (3^eC/3^eD).
- **Portes ouvertes n°1**: samedi 16 novembre de 9h à 12h00.
- **Fin des notes du 1**er **trimestre** : vendredi 29 novembre.
- Stage en entreprise pour les élèves de 3ème (B/C/D) du 25 au 29 Novembre. Les élèves de 3A auront 3 périodes de stages : du 23 au 27 Septembre, du 27 janvier au 7 février et du 16 au 20 juin.
- Conseils de classe du 1er trimestre :
 - pour les 6^{ème} : jeudi 5 décembre,
 - pour les 5^{ème} : mardi 3 décembre,
 - pour les 4^{ème} : jeudi 12 décembre (4^eA/4^eB) et lundi 16 décembre (4^eC/4^eD),
 - pour les 3ème : lundi 9 décembre (3eA/3eB) et mardi 10 décembre (3eC/3eD).
- Journée Noël : vendredi 6 décembre.
- Vendredi 22 Décembre : journée pédagogique collège. Les enfants n'auront pas cours ce jour-là.

Il me reste à souhaiter à chacun une excellente fin de vacances et une année scolaire particulièrement fructueuse. Pour tout renseignement que vous jugerez utile, je reste bien sûr à votre disposition, soit par téléphone, soit par mail, soit en prenant rendez-vous.

Bien cordialement,

Le Chef d'établissement, M. Alain ORGERIT.